

## **Tour Autour du Golfe (TAG)**

### **Société des Régates de Vannes Grade 5A**

**18 et 19 juin 2022 Arradon**

**Préambule** La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Les moyens digitaux de la SRVannes ([srvannes.fr](http://srvannes.fr)) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1

1

#### **REGLES**

L'épreuve est régie par Le present Avis de Course et son annexe Covid 19

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [srvannes.fr](http://srvannes.fr) le 13 juin au plus tard.

## 3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra reporter ou annuler l'épreuve.

### Prise en compte du Risque Covid19 :

- Prise en compte du risque Covid 19 comme décrit dans l'annexe Covid du présent AC (FFV mise à jour du 11 avril 2022).

4.1 L'épreuve est ouverte aux : Dériveurs, Guépards, Caravelles, Traditionnels, Catamarans

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com) jusqu'au 17 juin 2022.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site de la SRV :

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 12 juin 2022	Droits après le 12 juin 2022
Dériveurs double	<i>Par bateau:</i> 40 €	50 €
Dériveur solitaire	<i>Par bateau :</i> 20€	30 €
Guepards	<i>Par bateau:</i> 40 €	50 €
Caravelles	<i>Par bateau:</i> 40 €	50€
Tradi	<i>Par bateau:</i> 40 €	50€
Catamarans	<i>Par bateau:</i> 40 €	50€

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

- 7 PROGRAMME**
- 7.1** Il n'y aura pas de confirmation d'inscription. Les modifications au bulletin d'inscription doivent être transmises par mail [svr.vannes@gmail.com](mailto:svr.vannes@gmail.com) avant le 17 juin 2022 ou en passant vendredi AM au club house de la SRV, 21 allée des frères Cadoret à Conleau (VANNES).
- 7.2** Des Contrôles de l'équipement et de jauge pourront être effectués à l'arrivée.
- 7.3** 18 juin 2022 1<sup>er</sup> signal d'avertissement devant Arradon à 10h00  
Nombre de course suivant décision du comité de course  
Pas d'heure limite pour le dernier envoi du signal d'avertissement.
- 7.4** 19 juin 2022 1<sup>er</sup> signal d'avertissement devant Arradon à 10h00  
Nombre de course suivant décision du comité de course  
Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00
- 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 8.1** Chaque bateau doit pouvoir présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.
- 8.2** Les équipages devront disposer à bord d'un moyen de communication (tel en sac étanche ou VHF). La VHF est fortement recommandée.
- 8.3** Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage
- 9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**  
Tous les compétiteurs doivent porter en permanence un gilet de flottabilité homologué.  
Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord
- 10 LIEU**
- 10.1** Le plan de la Zone de course est fourni en annexe
- 11 LE PARCOURS**  
La course se déroulera de la manière suivante : la zone du 1er départ se situera devant Arradon. Les autres départ se feront à proximité de la ligne d'arrivée de l'étape précédente. (voir note sur pavillon jaune dans les IC).
- 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Pour toutes les classes : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 13.1** Il y aura :  
Un classement Dériveurs en temps compensé  
Un classement Dériveurs Skiffs en temps compensé  
Un classement dériveurs traditionnels en temps réel  
Un classement Guépards en temps réel.  
Un classement Caravelles en temps réel (si 10 bateaux)  
Un classement Catamarans en temps compensé  
En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction
- BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 14** [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRV.
- 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 16 PROTECTION DES DONNÉES**
- 16.1 Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2 Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y

opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

- 17 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 18 **PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit : au premier de chaque classe.
- 19 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
*Pour plus d'informations, contacter SR Vannes*  
Celine BOLEAT 06 26 73 49 70  
Claudine GALEY 06 19 99 59 76  
Courriel : [svr.vannes@gmail.com](mailto:svr.vannes@gmail.com)

## Annexe Avis de Course, Zone de Course

